

DÉLIBÉRATION N° 2026-001

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 11 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 14
En exercice : 15
Votants : 14

DATE DE CONVOCATION

06.03.2026

DATE D’AFFICHAGE

07.03.2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mars à vingt heures,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoint ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre ; CRÉPIN Dominique, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel, OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

Absent(s) excusé(s) : M. DAYDÉ Gérald, pouvoir à M. ALVES Diamantino.

Mme Claudine TARGET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025.

M. Lionel DUPART CACHERA présente à l'Assemblée le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.

Le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Le Mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques).
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

RÉSULTAT CUMULÉ A LA FIN DE L'EXERCICE :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	A	554.316,00	494.080,57	1.048.396,57
Recettes (réalisations)	B	395.838,16	497.716,10	893.554,26
Restes à réaliser (recettes)	C	27.577,00	0,00	27.577,00
Autorisation budgétaire totale	D	543.920,70	783.853,00	1.327.773,70
Dépenses (réalisations)	E	365.341,14	468.695,52	834.036,66
Restes à réaliser (dépenses)	F	36.279,00	0,00	36.279,00
Différences entres les titres et les mandats (solde réalisations de l'exercice (+/-))	G=B-E	30.497,02	29.020,58	59.517,60
Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 10.395,30	289.772,43	279.377,13
Excédent / Déficit	G+H	20.101,72	318.793,01	338.894,73
Différence entre les RAR (+/-)	I=C-F	- 8.702,00	0,00	- 8.702,00
Résultat cumulé	G+H+I	11.399,72	318.793,01	330.192,73

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
 Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde net d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et d'autre part en report à nouveau de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé :	0,00 €
LIGNE 001 : Résultat d'investissement reporté :	11.399,72 €
LIGNE 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	318.793,01 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire
Anthony GRANDO



Acte rendu exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture à la date indiquée ci-dessus et de sa publication.

DÉLIBÉRATION N° 2026-002

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Séance du 11 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 14
En exercice : 15
Votants : 15

DATE DE CONVOCATION

06.03.2026

DATE D’AFFICHAGE

07.03.2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mars à vingt heures,
le Conseil Municipal de Pommiers, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GRANDO Anthony, Maire.

Présents : DENUNCQ Isabelle, LAMBIEL Virginie, RUSSEAU Olivier, Adjoints ;
PANNET Annick, ALVES Diamantino, BRACONNIER Marie-Pierre ; CRÉPIN
Dominique, DUPART-CACHERA Lionel, GADRET Gilles, GUSTAVE Jean-Michel,
OROY Angélique, OSORIO Magali, TARGET Claudine.

Absent(s) excusé(s) : M. DAYDÉ Gérald, pouvoir à M. ALVES Diamantino.

Mme Claudine TARGET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat global de fonctionnement de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025,

Constata que celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	+	29.020,58 €
Résultat antérieur (002) :	+	289.772,43 €
RESULTAT CUMULE :	+	318.793,01 €

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	+	30.497,02 €
Résultat antérieur (001) :	-	10.395,30 €
RESULTAT CUMULE (1) :	+	20.101,72 €

Restes à réaliser :

En Dépenses (2) :	-	36.279,00 €
En Recettes (3) :	+	27.577,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT (1+2+3) : 0 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que